

CP n° 1 du 16 janvier 2018

Jour de carence : une mesure hors-sujet

La CFDT appelle de ses vœux à un véritable dialogue social, y compris de proximité, pour prévenir les absences. Et elle souhaite que, comme en 2013, le Gouvernement renonce au jour de carence, mesure inefficace et hors-sujet.

A l'occasion de la présentation ce mardi 16 janvier 2018 aux organisations syndicales de la Fonction publique de la circulaire d'application au 1^{er} janvier 2018 d'un jour de carence, la CFDT a rappelé son opposition à cette disposition figurant dans la loi de finances pour 2018.

Sous prétexte d'équité avec les salariés du privé et de lutte contre l'absentéisme, le gouvernement a choisi de pénaliser financièrement l'ensemble des agents publics sans pour autant responsabiliser les employeurs publics en matière d'organisation du travail et de santé au travail.

La mesure est injuste car pour une majorité de salariés du secteur privé, les employeurs compensent la perte financière due aux jours de carence. Elle est inefficace car, comme l'a montré [l'enquête de l'Insee de novembre 2017](#), le précédent jour de carence a réduit le nombre d'arrêts courts, mais les absences pour maladie ont été plus longues.

Le rétablissement du jour de carence permettra des économies budgétaires, c'est l'objectif essentiel, mais il s'agit d'une gestion à courte vue, puisqu'en réalité les absences ne diminueront pas.

UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

contact presse
Bineta NDIAYE
Relations presse
06 42 20 18 81
Mylène JACQUOT
Secrétaire générale
06 08 76 67 27
uffa@uffa.cfdt.fr

Suivez l'actualité de CFDT Fonctions publiques sur Twitter : [@UffaCFDT](#)